

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Délibération
n° 201-2024
Point 4.7

Point 4.7 de l'ordre du jour

Demande d'exonération supérieure à 1500 € - Service de formation continue

EXPOSE DES MOTIFS :

Les demandes d'exonérations du Service de formation continue (SFC) qui sont proposées au Conseil d'administration le sont après étude d'un dossier argumenté par une commission, sous la responsabilité de Mme Carole MAILLIER, Directrice du SFC, fonctionnant selon les règles définies dans l'offre de service signée entre l'Agence comptable et le SFC le 23 novembre 2010.

Les critères pris en compte sont essentiellement d'ordre social et économique. Les exonérations accordées le sont, le plus souvent, parce que les stagiaires sont des demandeurs d'emploi dont les indemnités sont inférieures au seuil de pauvreté.

Rapporteur : Michel DENEKEN

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les demandes d'exonérations supérieures à 1500 € ci-jointes.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

DEMANDES D'EXONERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

Envoyé à Cyrille CRIQUI le 13 NOVEMBRE 2024

NOM	CDM	REF	TITRE	TARIF	A LA CHARGE DU STAGIAIRE	EXONERATION DEMANDEE	AUTRE PRISE EN CHARGE	COMMENTAIRES
 ADE		SRI24-1062B	Diplôme d'état infirmier en pratique avancée	4 725,00€	4 725,00€	3 488,-€	0,-€	Apprenante sans aide extérieur ayant financé sa première année grâce à son CPF. La situation budgétaire de la formation permet d'absorber cette exonération.
 MRD		LKA23-0529A	Master 2 Technical Communication and Localization (TCLoc) en EAD	5 668,00€	1 700,00€	3 968,00€	0,-€	Réfugié politique dans une situation financière critique.

